

Mise en ligne du service ImpôtNet Québec

LA SAISON DES IMPÔTS 2024 EST OFFICIELLEMENT AMORCÉE

Québec, 24 février 2025. – Revenu Québec annonce que le service ImpôtNet Québec est maintenant en ligne. Dès aujourd’hui, il est possible de transmettre les déclarations de revenus pour l’année d’imposition 2024 qui sont produites électroniquement au moyen d’un logiciel autorisé. Il s’agit, pour les Québécoises et les Québécois, de la méthode la plus simple, fiable et efficace pour remplir leurs obligations fiscales et recevoir rapidement les remboursements auxquels ils pourraient avoir droit.

Pour la période des impôts, les dates importantes à retenir sont les suivantes :

Date limite de production pour les particuliers	30 avril 2025
Date limite de production pour les particuliers déclarant des revenus d’entreprise et leur conjoint ou conjointe	16 juin 2025 ¹
Date limite de paiement de tout solde dû pour éviter la pénalité pour production tardive et les intérêts	30 avril 2025

1. La date limite habituelle de production du 15 juin tombant un dimanche cette année, la déclaration est considérée comme reçue à temps si Revenu Québec la reçoit le jour ouvrable suivant, soit le 16 juin.

Visitez justepourtous.ca pour savoir quels crédits d’impôt vous concernent

Revenu Québec est un allié des citoyens et des citoyennes en ce qui concerne la production de leur déclaration de revenus. C’est dans cette optique qu’il lancera cette semaine sa campagne publicitaire annuelle. L’objectif est simple : inciter les gens à visiter justepourtous.ca pour ainsi les accompagner dans l’accomplissement de leur responsabilités fiscales. Il s’agit d’un geste gagnant pour les personnes qui s’apprêtent à remplir leur première déclaration de revenus, mais aussi pour les gens qui s’y connaissent en fiscalité, car ils y trouveront de l’information sur les nouveautés pour l’année d’imposition. Que vous soyez un étudiant, un parent, un aîné, un proche aidant ou un travailleur autonome, vous pourrez facilement savoir quels crédits d’impôt vous concernent et vous assurer d’en bénéficier.

Recevez vos documents par voie électronique

Pour les déclarations de revenus des particuliers transmises par Internet, le traitement sera plus rapide, puisque certaines étapes sont éliminées, comme la mise à la poste et le traitement manuel des documents. De plus, Revenu Québec confirme rapidement la réception d’une déclaration de revenus transmise par Internet.

Par ailleurs, Revenu Québec offre aussi aux particuliers la possibilité de recevoir par voie électronique uniquement toutes les communications qui peuvent être transmises en ligne via l’espace sécurisé [Mon dossier pour les citoyens](#). De cette façon, il est possible de garder le contact même lors d’une situation affectant le service postal. Les particuliers peuvent ainsi, de façon rapide et pratique, accéder aux documents et recevoir une notification par courriel lorsqu’une nouvelle communication y est déposée. Il s’agit également d’un petit geste qui fait une grande différence d’un point de vue écologique.

Pour consentir à l’envoi de communications par voie électronique uniquement, il suffit d’accéder à Mon dossier pour les citoyens ou de choisir cette option dans la déclaration de revenus. Les particuliers peuvent aussi en parler à leur préparateur, qui pourra cocher cette option pour eux.

Revenu Québec continue d'appuyer le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles

Parce qu'il a à cœur de soutenir les clientèles vulnérables et de s'assurer qu'elles bénéficient de l'ensemble des sommes qui leur reviennent, Revenu Québec appuie une fois de plus cette année le service d'aide en impôt, qu'il administre conjointement avec l'Agence du revenu du Canada. L'an dernier, le programme a permis à près de 198 000 personnes ayant un revenu modeste et une situation fiscale simple d'obtenir de l'aide pour remplir leurs déclarations de revenus, et ce, grâce à la participation de 3 300 bénévoles, répartis dans 540 organismes. Pour en savoir plus, consultez la page [Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles](#).

Faits saillants de l'année d'imposition 2023

- Près de 7,1 millions de particuliers ont produit une déclaration de revenus et l'ont transmise à Revenu Québec.
- Le mode de transmission électronique a continué de gagner en popularité. Près de 90 % des particuliers ont utilisé cette méthode pour transmettre leur déclaration.
- Une majorité de particuliers, soit 67,7 %, avaient droit à un remboursement (contre 25 % qui avaient un solde à payer et 7,3 % dont le solde était à zéro).
- Au total, Revenu Québec a remis des remboursements totalisant 7,9 milliards de dollars aux Québécoises et aux Québécois.

JUSTE. POUR TOUS.

[Revenu Québec](#) a pour mission de contribuer au développement économique et social du Québec en soutenant la population et les entreprises dans la compréhension et l'accomplissement de leurs responsabilités fiscales. Notre organisation veille à ce que chaque personne paie sa juste part et bénéficie des programmes auxquels elle a droit.

– 30 –

POUR INFORMATION : Service des relations publiques
Revenu Québec
Tél. : 418 652-5115
Courriel : media@revenuquebec.ca